

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département du
PAS-DE-CALAIS**

-:-:-

L'an deux mille dix-neuf, le 15 mars, à 9 heures 00, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Steeve BRIOIS, Maire, en suite de convocations en date du 9 mars 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

**Arrondissement de
LENS**

-:-:-

ETAIENT PRESENTS : M. Steeve BRIOIS, **Maire**, MM. Laurent BRICE, Christopher SZCZUREK, Mmes Maryse POULAIN, Aurélia BEIGNEUX, Liliane PETIT, Annie WANNEPAIN, MM. Nicolas MOREAUX, Patrick MON, Mme Martine CROQUELOIS, **Adjoints au maire**, Mmes Victoria KRENEK, Josette LECOCQ, Marie-Claire DURIEZ, M. André KALINARCZYK, Mmes Jeanne BARALLE, Margaret LANOY, M. Jacques MARTEL, Mmes Marylise BONICEL, Béatrice VAQUETTE, MM. Jean-Robert HAVET, Michel VILAIN, Alain DETREZ, Mme Angélique BERTRAM, M. Bruno BILDE, Mme Mélaïne GUILBERT, MM. Eugène BINAISSE (arrivé à 9h15, départ à 11h09), Geoffrey GORILLOT (départ à 11h09), David NOEL (départ à 11h09), Mme Marine TONDELIER (départ à 11h09, arrivée à 11h40) MM. Stéphane FILIPOVITCH (arrivé à 9h07, départ à 11h09), Clément GOLKA, Mmes Annie MAGNIEZ, Mauricette QUIQUEMPOIX, M. Patrick DULONGPONT (départ à 11h09), **Conseillers municipaux**.

**Canton d'
HENIN-BEAUMONT**

-:-:-

ETAIT ABSENT ET REPRESENTE : M. Patrick HAUCHART, **Conseiller municipal** (procuration à Christopher SZCZUREK).

**Séance du
15 MARS 2019**

-:-:-

N° 2019 – 002

-:-:-

SECRETARE : Mme Victoria KRENEK, **Conseillère municipale**.

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 22 mars 2019.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1, L. 4311-1, L. 5211-26 et D. 2312-3,
Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,
Vu le rapport distribué aux conseillers municipaux,
Vu l'avis de la commission Finances,

Considérant que l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci » ;

Considérant qu'afin de parfaire l'information des conseillers municipaux, un rapport présentant les données de la situation financière de la Commune, et contenant les éléments rétrospectifs et prospectifs, leur a été distribué ;

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019 lors de la présente séance, sur la base du rapport proposé par le Maire.

ARTICLE 2 : SOULIGNE que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissement des années à venir.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**


ARTICLE 3 : APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'Article L. 2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

HENIN-BEAUMONT, le 15 mars 2019

Le Maire,


Steve BRIOIS

